

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, mardi 4 juillet à 20h00 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs Gérard Bouthot, Alain Paquin et André Surprenant formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Est absent M. Michel Vanier, Conseiller

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée

Dépôt d'une pétition pour un dos d'âne sur la 18^e Avenue Ouest

10894-07-17 - Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 et de laisser l'item « Affaires Nouvelles » ouvert. - Retrait des points 2.1 - Rapport inspecteur et 6.7 - Maison des jeunes – lavo-thon & camp de jour; Ajout du point 7.6 - Remerciement au MTQ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10895-07-17 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin et des assemblées spéciales du 19 et 27 juin 2017

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin et des assemblées spéciales du 19 et 27 juin 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10896-07-17 – Entente expropriation – M. Alain Cloutier

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre du propriétaire de l'ancien lot 128-26 acceptant l'offre présentée par la Municipalité pour l'acquisition par voie d'expropriation afin de sécuriser le secteur;

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise l'émission d'un chèque au montant de 639,12\$ au nom de M. Alain Cloutier représentant la somme due en capital et intérêts depuis le 8 novembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10897-07-17 – Bail trieuse-plier

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'autoriser la location d'une trieuse-plier au coût de 130,14\$/mois pour une période de 60 mois de la firme Pitney Bowes. D'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10898-07-17 – Paiement Serres et Pépinière Champlain

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

D'Autoriser le paiement au montant de 14 285.64\$ à la firme Serres et Pépinière Champlain pour les travaux d'aménagement et une partie de l'entretien annuel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10899-07-17 – Vente pour taxes impayées

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil mandate la Directrice-générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe à procéder, avec la Commission Scolaire des Hautes-Rivières et la Commission Scolaire Eastern Township à la vente pour taxes non payées des lots faisant partie intégrante de la résolution.

Que la Directrice-générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe soit et est autorisée à enchérir jusqu'au montant des taxes, pour et au nom de la Municipalité sur les lots, afin de protéger les intérêts de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10900-07-17 – Demande M.R.C. – aide financière Maison des Jeunes

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Qu'une demande d'aide financière soit adressée à M.R.C. du Haut-Richelieu pour permettre de défrayer une partie des frais de mise en place et d'exploitation de la Maison des Jeunes de Venise-en-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10901-07-17 – Budget achat bancs et poubelles- parc de l'église

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'achat de bancs et poubelles pour le parc de l'église. Qu'un budget au montant de 5 000\$ soit alloué à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10902-07-17 – Demande à la M.R.C. – règlement bruit

CONSIDÉRANT le règlement RM-420 concernant le bruit;

CONSIDÉRANT que dans ce règlement il est défendu à quiconque d'utiliser un objet causant un bruit entre 23h00 et 07h00 heures;

CONSIDÉRANT que durant la fin de semaine, il serait approprié de modifier l'heure pour 09 :00 au lieu de 07 :00 heures;

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil demande à la M.R.C. et aux municipalités concernées de modifier les articles 4, 7 et 9 du règlement RM-420 en ajoutant « sauf pour les samedis et dimanche ou l'usage serait défendu entre 23h00 et 09h00».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10903-07-17 – Défibrillateur – centre culturel

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'achat d'un défibrillateur de marque Lifepak Express pour le centre culturel de la firme Cardio Choc pour un montant de 2136,24\$ taxes incluses tel que leur soumission du 7 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10904-07-17 – Motion félicitations

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Qu'une motion de félicitations soit adressée à Messieurs Stéphane Balagué et M. Danny Buzzee-Veilleux pour la réussite du cours Matières dangereuses Opération du programme Pompier 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10905-07-17 – Entente entraide incendie

CONSIDÉRANT les demandes des municipalités d'Henryville, Saint-Sébastien, Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan pour la non facturation lors des demandes d'intervention d'entraide pour le service d'incendie;

CONSIDÉRANT que lors de la dernière rencontre avec les Directeurs généraux des Municipalités concernées, il avait été entendu que la Municipalité de Venise-en-Québec soumette une annexe à incorporer à l'entente;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec aimerait pouvoir bénéficier d'encore un peu de temps avant de soumettre un projet d'annexe;

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil demande aux Municipalités d'Henryville, Saint-Sébastien, Saint-Georges-de-Clarenceville et Noyan un délai additionnel de 6 mois avant de soumettre une annexe à l'entente intermunicipale d'entraide incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10906-07-17 – Engagement nouveau pompier

Proposé par : M. Gérard Bouthot
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'engagement de M. Benoit Pagé à titre de pompier volontaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10907-07-17 – P.I.I.A. – 561, 24^e Avenue Ouest, 210, 35^e rue Est, 325 Avenue Venise Ouest, 35^e Rue Ouest (lot 5 664 883), 526 Avenue Missisquoi, 284, 15^e Avenue Est, 77 Avenue Venise Est

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :
561, 24^e Avenue Ouest – remplacement du revêtement extérieur, fenêtres et portes
210, 35^e rue Est – construction clôture en bois traité
325 Avenue Venise Ouest – implantation d'une enseigne
35^e rue Ouest (lot 5 664 883) – nouvelle construction et construction remise
526 Avenue Missisquoi – refaire toiture et revêtement extérieur de l'entrée façade
284, 15^e Avenue Est – construction remise
77 Avenue Venise Est – agrandissement du bâtiment principal

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que les projets soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10908-07-17 – P.I.I.A. – 200, 16^E Avenue Ouest

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire du :
200, 16^{ième} Avenue Ouest – installation de mini-entrepôts

CONSIDÉRANT que cette demande est soumise à un P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT que ce projet ne respecte pas la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation défavorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Que le projet soit refusé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10909-07-17 – Adoption Règlement 445-2017 amendant règlement de construction

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

Que le Conseil adopte le règlement no. 445-2017 – Règlement amendant le Règlement no. 314-2007 afin de modifier l'article 300 relatif aux fondations d'un bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

Règlement amendant le Règlement de construction n° 314-2007 afin de modifier l'article 300 relatif aux fondations d'un bâtiment.

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de construction n° 314-2007;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 314-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 juillet 2017;

ATTENDU QU' un «avis de motion» pour la présentation du présent règlement a été donné le 5 juin 2017;

ATTENDU QUE le 1^{er} projet a été adopté le 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est

PROPOSÉ PAR : Mme Micheline Aubry

APPUYÉ PAR : M. André Surprenant

ET RÉSOLU :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIVIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 300 du Règlement de construction n° 314-2007 est modifié et remplacé par l'article suivant:

300 **Fondations**

Les fondations de tout bâtiment principal doivent être de béton coulé, reposer sur le roc ou sur un empattement de béton coulé et enfoncées dans la terre à une profondeur minimale de 1,5 mètre (5 pi) à l'exception des fondations flottantes et radiers.

Les murs des fondations doivent avoir une épaisseur minimale de 20 cm (8 po).

Malgré les dispositions du présent article, il est permis d'utiliser des pieux vissés pour supporter un perron, un balcon, une galerie, un solarium ou une serre annexée à un bâtiment principal *et tout agrandissement à une habitation unifamiliale existante* à la condition qu'ils soient enfoncés dans le sol à une profondeur minimale de 1,5 mètres (5 pi) *et qu'un plan de ces fondations soit préparé par un ingénieur et soumis à la municipalité avec la demande de permis de construction.*

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à une séance du Conseil tenue le 4 juillet 2017

Jacques Landry, maire

Diane Bégin, Secrétaire-trésorier

10910-07-17 – Appui résolution M.R.C. –orientation 10

CONSIDÉRANT QUE le 24 mai 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricole, de même que la gestion durable de la forêt et de la faune ;

CONSIDÉRANT QUE via ces nouvelles OGAT, le gouvernement adopte une approche extrêmement centralisatrice en matière d'aménagement du territoire, laquelle engendrera inévitablement une grande perte d'autonomie non seulement pour les MRC qui ne disposeront plus de marge de manœuvre dans leurs choix d'aménagement, mais également, pour les municipalités qui devront se soumettre à la vision régionale (lire gouvernementale) sur des sujets relevant traditionnellement de la gestion locale ;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a récemment enclenché un processus de consultation des acteurs du milieu visant à recueillir leurs commentaires sur les documents déposés et ce, d'ici le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de ces documents suscite des craintes et des interrogations quant à leur contenu, le tout méritant d'être souligné et transmis au gouvernement ;

Proposé par : Mme Micheline Aubry
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec appuie les démarches de la M.R.C. du Haut-Richelieu afin de rappeler au gouvernement son engagement à laisser aux MRC le choix des mesures qu'elles entendent mettre en œuvre sur leur territoire pour répondre aux orientations gouvernementales or, le cadre imposé et le vocabulaire utilisé laissent entendre tout le contraire;

DE CONTESTER les nombreuses exigences et documents d'accompagnement proposés, lesquels impliquent un niveau de justification élevé reléguant au dernier plan les volontés et pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement;

D'EXPRIMER son désaccord vis-à-vis la révision des outils de planification régionaux et locaux qu'exige la vision gouvernementale puisqu'elle implique des ressources humaines que les MRC et les municipalités n'ont pas pour la majorité d'entre elles, sans compter les coûts exorbitants à être engendrés;

QUE le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec informe le MAMOT qu'il désire exprimer son total désaccord plus particulièrement face aux attentes et effets générés suivants :

- 1- Le document relatif au développement durable des milieux de vie retire la possibilité pour les MRC de justifier l'agrandissement du périmètre d'urbanisation d'une municipalité s'il reste de l'espace disponible pour accueillir les fonctions prévues ailleurs sur le territoire régional. Il prévoit également l'arrimage des périmètres d'urbanisation avec la croissance anticipée sur 20 ans, la création de zones de réserve et exige la prise en compte de l'ensemble des espaces vacants, à requalifier et à redévelopper, avant de pouvoir envisager le développement de nouveaux secteurs. À de nombreuses occasions, les attentes ainsi exprimées dans ce

document ont pour effet de limiter injustement le développement des municipalités qui, avec des ressources financières limitées, doivent maintenir leur vitalité économique et les services offerts à la population. Les impacts de la mise en œuvre de ces attentes et orientations à l'échelle provinciale ne sont pas démontrés et les objectifs préconisés peu documentés. Par ailleurs, ils sont diamétralement opposés à l'objectif d'occupation dynamique du territoire.

- 2- L'attente 1.1.2 du document relatif au territoire et aux activités agricoles a pour effet de contourner un jugement de la Cour Suprême du Canada (Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) c. Théodore Boerboom, et al.) en retirant le privilège pour les MRC d'autoriser plus d'une résidence sur un lot qui était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lorsque les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), le tout visant à exiger une autorisation de la CPTAQ ont été rendues applicables sur ce lot. L'adoption d'un document d'orientation ne devrait en aucun cas se substituer à la modification d'une loi ou l'effet d'un jugement et cette façon de procéder pour limiter les constructions en zone agricole se révèle carrément outrageuse.

Les objectifs et attentes liées à l'orientation 3 du même document ont pour effet de transférer aux MRC une partie importante du mandat du MAPAQ. Les MRC sont invitées, via l'arrimage entre leur PDZA et leur schéma d'aménagement et de développement, à favoriser l'émergence de nouveaux modes de production, de transformation et de distribution. Des mesures sont quant à elles exigées pour mettre en valeur la pratique de l'agriculture biologique dans les cas où l'existence de problématiques de nature environnementale, sociale ou sanitaire justifierait de limiter le développement de l'agriculture conventionnelle. La mise en application et le suivi de ces mesures de la part du monde municipal plutôt que du MAPAQ relèvent de l'utopie et reflètent le désengagement du ministère envers sa propre mission.

QUE le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec appuie les démarches de la MRC du Haut-Richelieu afin de recommander l'abrogation de l'orientation 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement, adopté en 2011, puisque ses attentes sont reprises dans les projets des OGAT et que sa formulation ne répond pas à l'engagement du gouvernement à communiquer des attentes qui sont formulées le plus clairement possible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10911-07-17 – Entente Club de Golf

CONSIDÉRANT une demande de prolongement de bail du terrain de golf;

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise le Maire et la Directrice-générale à signer l'entente en annexe avec M. Réjean Roy du Club de Golf du Lac Champlain afin de prolonger le bail pour une période additionnelle de 5 ans soit jusqu'au 22 septembre 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10912-07-17 – Aide financière

CONSIDÉRANT un échange de terrain intervenu avec COMPLEXE HÔTELIER LA CACHE DU LAC CHAMPLAIN INC. totalisant une vente de 359 900\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec a dû décontaminer le terrain pour une valeur représentant 39 900\$;

CONSIDÉRANT QUE le solde reçu par la Municipalité en déduction de la décontamination s'élève à 320 000\$;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales une Municipalité peut accorder une aide financière à une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire accorder une aide financière à COMPLEXE HÔTELIER LA CACHE DU LAC CHAMPLAIN INC. car cette entreprise est susceptible d'avoir un impact sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise générera des retombées économiques importantes pour la Municipalité de Venise-en-Québec découlant de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE les retombées de taxes municipales seront supérieures au montant d'aide financière accordé soit environ 100 000\$/année;

CONSIDÉRANT QUE l'aide est assujettie à des conditions et des engagements de la part du bénéficiaire tel que décrit dans le protocole d'entente signé avec le propriétaire;

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise une aide financière de 80 000\$ par année pour une période de 4 ans à COMPLEXE HÔTELIER LA CACHE DU LAC CHAMPLAIN INC.

Que le montant de 80 000\$ sera versé annuellement à la date d'anniversaire de la résolution accordant l'aide financière.

Qu'à défaut de respecter les conditions citées dans cette résolution, la Municipalité pourra cesser le versement de l'aide et en réclamer le remboursement pour la durée du défaut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10913-07-17 – Abri marché public

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU :

Qu'un contrat soit accordé à la firme Construction Dany Boucher Inc. pour la construction d'un abri au marché public pour un montant de 16 780\$ plus taxes tel que leur soumission du 7 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10914-07-17 – Autorisation centre culturel – danse

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise Mesdames Sophie Dufour et Johannie Dufour du Studio SJDanse à utiliser le centre culturel les lundis et mercredi soirs pour des cours de danse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10915-07-17 – Le Défi des collines TD2017

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU :

Que ce Conseil autorise Défi des Collines TD 2017 pour la Fondation Bel Essor Janine Sutto afin de soutenir le développement de centaines d'enfants handicapés de la Montérégie à circuler sur le réseau routier de la municipalité le samedi 9 septembre prochain le tout tel que précisé dans leur lettre du 19 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10916-07-17 – Embauche – animatrice camp de jour

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU :

Que ce Conseil procède à l'embauche de Mme Laurence Patenaude en tant qu'animatrice au camp de jour au taux de 11,25\$/heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10917-0717 – Prêt – terrain de balle

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise le prêt du terrain de balle à M. Sébastien Béland pour les 14, 15 et 16 juillet 2017 pour un tournoi de balle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10918-07-17 – Motion de remerciements – Fête Nationale

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

Qu'une motion de remerciements soit adressée aux bénévoles pour leur implication lors de la Fête Nationale. Un merci spécial à Mme Johanne Daigle, Messieurs Yves Benoit, William Fleury, Patrick Lévesque et Patrick Sauriol pour l'aide apportée à la réalisation du feu d'artifice. Un merci spécial à M. Alain Paquin, organisateur, Mesdames Micheline Aubry, Sophie Surprenant, Claudette Lachapelle, Pierrette Pelletier et M. Jacques Landry pour la journée des enfants et l'aide au quai municipal le soir du feu d'artifice.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10919-0717 – Programme publicité

Proposé par : Mme Line Émard
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 10 000\$ soit alloué pour la publicité radio sur 98.5FM et une campagne web à TVA en collaboration avec Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10920-07-17 – Engagement inspecteur – adjoint

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Que ce Conseil procède à l'engagement de M. Richard Lecompte à titre d'inspecteur-adjoint pour la période du 17 juillet au 18 août 2017 inclusivement au taux de 26\$/heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10921-07-17 – Pavage 30^e rue Ouest

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Pavage Barbeau pour le pavage de la 30^e rue Ouest pour un montant de 23 700\$ plus taxes tel que leur soumission du 23 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10922-07-17 – Aménagement paysager Parc Jameson

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Qu'un contrat soit accordé à la firme Serres & Pépinière Champlain pour l'aménagement paysager au Parc Jameson suite au nouveau stationnement. Qu'un budget au montant de 5 000\$ soit alloué à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10923-07-17 – Pavage stationnement presbytère

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Qu'un budget au montant de 25 000\$ soit alloué pour le pavage du stationnement du presbytère.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10924-07-17 – Prêt autobus Festival Nautique St-Paul-Ile-aux-Noix

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'autoriser le prêt de l'autobus au Festival Nautique de St-Paul-de-l'île-aux-Noix les 7, 8 et 9 juillet 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10925-07-17 – Remerciement aux MTQ

Proposé par : M. André Surprenant
Appuyé par : Mme Line Émard
ET RÉSOLU

Qu'un remerciement soit adressé à Mme Louise Millette du MTQ pour le traçage des rues et traverses piétonnières en début de saison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10926-07-17 – Remerciement M. Daniel Payette – Facebook communautaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire créer elle-même le facebook officiel de la Municipalité;

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil remercie M. Daniel Payette pour son implication et la mise en place du facebook communautaire de Venise-en-Québec pour les 6 dernières années.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10927-07-17 – Comptes du Mois

Proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : M. André Surprenant
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 267 219,04 \$ le tout tel que ci-après listé.

CHÈQUE	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
L1700042	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	CENTRE CULTUREL	2 223,95 \$
L1700043	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	12 617,75 \$
L1700044	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	COMMUNICATION RADIO	150,51 \$
L1700045	M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	QUOTE-PART	17 498,11 \$
L1700046	MINISTRE DES FINANCES-SQAE	FINANCEMENT	759,26 \$
L1700047	PITNET BOWES	TIMBREUSE	344,93 \$
L1700048	SERVICE DE CARTES DESJARDINS	POSTE-CANADA/SERVICE INCENDIE & C.CULTUREL	956,28 \$
L1700049	TÉLÉBEC LTÉE	KIOSQUE	123,20 \$
L1700050	TÉLUS	CELLULAIRES	164,67 \$
L1700051	XITTEL	INTERNET	264,22 \$
C1700332	9291-6444 QUÉBEC, INC.	MDJ	1 149,75 \$
C1700333	LA CAPITAL ASS GESTION	COTISATIONS ASS-COLLECTIVE	2 249,60 \$
C1700334	LA SECTIO LOCAL 956 D'UNIFOR	COTISATIONS SYNDICALES	234,00 \$
C1700335	MINISTRE DES FINANCES	SERVICE POLICIER	96 472,00 \$
C1700336	DÉBOURSÉ DE MAI		
C1700337	DÉBOURSÉ DE MAI		
C1700338	DÉBOURSÉ DE MAI		
C1700339	LES PRODUCTIONS PRO-STAR INC.	ANIMATION DU 24 JUIN	1 860,00 \$
C1700340	ROYAL PYROTECHNIE INC.	FEUX DU 24 JUIN	3 449,25 \$
C1700341	DÉBOURSÉ DE JUILLET		
C1700342	DÉBOURSÉ DE JUILLET		
C1700343	AUBRY, MICHELINE	CCU ET ACTIVITÉS 24 JUIN	215,34 \$
C1700344	ACROBATE	CAMP DE JOUR	182,58 \$
C1700345	BOUTHOT GÉRARD	CCU	35,00 \$
C1700346	BONNEVILLE NANCY	CAMP DE JOUR	181,14 \$
C1700347	CENTRE DU PNEU F.M.L. INC.	VOIRIE	810,81 \$
C1700348	CHARTRAND, SUZANNE	REMB REPAS ASSEMBLÉE	54,41 \$
C1700349	COURCHESNE ROBIN	FAUCHAGE DE MAI	1 816,61 \$
C1700350	LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES	VOIRIE	55,19 \$
C1700351	COURTEIX EMMANUELLE	REMB ACTIVITÉ SPORTIVE	87,50 \$
C1700352	DUPOUIS FRANCOIS	MUSIQUE FÊTE NATIONALE	650,00 \$

C1700353	EMCO CORPORATION	PIÈCES AQUEDUC	1 085,18 \$
C1700354	LES ENTREPRISE DÉNEX	VOIRIE	5 239,41 \$
C1700355	ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	VOIRIE/SI/PR	724,34 \$
C1700356	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES EAUX	595,80 \$
C1700357	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE DICOM	234,25 \$
C1700358	GARAGE RÉJEAN RAYMOND INC.	VOIRIE	57,30 \$
C1700359	GARAGE STÉPHANE BELHUMEUR	PR	1 050,64 \$
C1700360	GIRARD, SYLVAIN	REMB TABLE C.CULTUREL	2 253,05 \$
C1700361	GROUPE CCL	PAPETERIE	693,30 \$
C1700362	GRAVEL SERGE	HONN. PROFESSIONNELS ACHAT CAMION D'INCENDIE	5 812,99 \$
C1700363	GAGNÉ MARTIN	HONORAIRES - CAMÉRAS	95,00 \$
C1700364	GERVAIS MARIELLE	CCU	35,00 \$
C1700365	HODEL DEBORA	CAMP DE JOUR	114,87 \$
C1700366	IMPRIMERIE SUR-DEL	PAPETERIE	1 956,77 \$
C1700367	ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	SERVICE D'INCENDIE	345,80 \$
C1700368	J. GAGNÉ EXCAVATION	CONTRAT ANNUEL- DISPOSITION D'ALGUES	1 149,75 \$
C1700369	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN	ENTRETIEN FENETRES	180,00 \$
C1700370	MÉDIAS TRANSCONTINENTAL	AVIS PUBLIC	1 496,98 \$
C1700371	L'HOMME ET FILS ENR	VOIRIE/TERRAIN	888,14 \$
C1700372	LALONDE NICOLE	CCU	35,00 \$
C1700373	LAVOIE MARCEL	CCU	35,00 \$
C1700374	LCL ENVIRONNEMENT	ENVIRONNEMENT	1 034,78 \$
C1700375	LES PLASTIQUES DESMARAIS	COMPTEURS D'EAU	901,78 \$
C1700376	LANGLOIS DANIEL INC.	SERVICE D'INCENDIE	241,73 \$
C1700377	MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX	FORMATION SI	86,23 \$
C1700378	MARTECH INC.	SIGNALISATION	3 391,76 \$
C1700379	MARTYNE MÉTRAS	ENTRETIEN C.CULTUREL	45,00 \$
C1700380	MORLOT CLAUDIA	MDJ	173,12 \$
C1700381	MEUNERIE NORMAN GAMACHE	MANGEOIRES D'OISEAUX	68,92 \$
C1700382	PAPETERIE COWANSVILLE	FOURNITURE DE BUREAU	34,90 \$
C1700383	PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS, AVOCATS	HONORAIRES PROFESSIONNELS	362,29 \$
C1700384	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	VOIRIE	402,53 \$
C1700385	POMPEX INC	PP2	3 030,75 \$
C1700386	PAPA SUSIE PIZZERIA	LAVOTHON SI	98,10 \$
C1700387	PAQUETTE RAYMOND	CCU	35,00 \$
C1700388	PHOTOS SOUVENIR CRÉATIONS	PROGRAMME TOURISTIQUE	280,00 \$
C1700389	ROBICHAUD DIANE	CCU	35,00 \$
C1700390	SERRURIER LAMARRE INC.	CLÉS BÂTIMENTS MUNICIPAUX	1 038,12 \$
C1700391	SUPER SOIR	CARBURANT	880,15 \$
C1700392	SOLUTION BUROTIC 360	CONTRAT DE SERVICE	659,52 \$
C1700393	SPA DES CANTONS	CONTRÔLE D'ANIMAUX	305,00 \$
C1700394	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	TERRAINS MUNICIPAUX	931,29 \$
C1700395	TETRA TECH QI INC.	HONORAIRES PROFESSIONNELS	1 527,49 \$
C1700396	TENAQUIP	MATÉRIEL VOIRIE	91,94 \$
C1700397	VILLE DE BEDFORD	SERVICE DE BALAI	689,85 \$
C1700398	LES AMIS DU FORT LENNOX	BILLET	40,00 \$
C1700399	LANA BORDO	ENTRETIEN MÉNAGER	1 825,99 \$
C1700400	CIME HAUT-RICHELIEU	CAMP DE JOUR	424,00 \$
C1700401	CONSTRUCTION DANY BOUCHER	HÔTEL DE VILLE	13 132,44 \$
C1700402	HYDRO-QUÉBEC	INSTALLATION	165,56 \$
C1700403	L'HOMME ET FILS ENR	TERRAINS MUNICIPAUX	2 010,84 \$
C1700404	LAVINIÈRE BAR TERRASSE	REMBOURSEMENT PUBLICITÉ	172,46 \$
C1700405	MARCHÉ VENISE	ALIMENTS, NETTOYAGE ,FÊTE NATIONALE	660,39 \$
C1700406	MINTZ VÉRIFICATIONS MONDIALES INC.	VÉRIFICATIONS	34,49 \$
C1700407	MEUNERIE NORMAN GAMACHE	MANGEOIRES OISEAUX	91,95 \$
C1700408	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	HONORAIRES VÉRIFICATIONS	13 739,51 \$
C1700409	TECHNO-CONTRÔLE 2000 INC.	SERVICE INCENDIE	137,97 \$
		SOUS-TOTAL	217 465,48 \$
		SALAIRE CONSEILLERS	4 191,22 \$
		SALAIRE EMPLOYÉS	45 562,34 \$
		TOTAL	267 219,04 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10928-07-17 – Levée de l'assemblée

Proposé par : M. Alain Paquin
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 4 juillet 2017 soit levée à 21h05

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.